

Paris, le 18 juillet 2022

## Communiqué de presse

### Enquête « Trajectoires et Origines » : la Défenseure des droits demande aux pouvoirs publics d’agir pour prévenir et sanctionner les discriminations qui minent notre cohésion sociale

Au regard des premiers résultats alarmants de la deuxième édition de l’enquête « Trajectoires et Origines » réalisée par l’Ined et l’Insee, la Défenseure des droits renouvelle ses inquiétudes face à l’ampleur des discriminations et la faiblesse persistante des recours.

#### Des discriminations de plus en plus massives

Les premiers résultats de la deuxième édition de l’enquête « Trajectoires et Origines » (TeO2), soutenue par l’institution, montrent une augmentation des discriminations rapportées au cours des dix dernières années : 19 % des 18-49 ans ont déclaré (souvent ou parfois) avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années, contre 14% en 2008. Elles concernent principalement les femmes, en raison du critère du sexe. Les immigrés (27 %) et leurs descendants (28 %), les natifs d’outre-mer (33 %) et leurs descendants (36 %) restent les populations les plus exposées et évoquent majoritairement des discriminations en raison de leur origine, leur nationalité ou leur couleur de peau.

Par ailleurs, plus d’une personne sur dix se déclarant de confession musulmane rapporte des discriminations religieuses. Elles étaient deux fois moins nombreuses dix ans plus tôt.

#### De l’aquabonisme à la peur des représailles : un non-recours encore trop présent

Seules 7 % des personnes déclarant avoir subi des discriminations ont entrepris des démarches auprès d’une association, d’un syndicat ou du Défenseur des droits et 2 % ont porté plainte.

Pourtant, de nombreux recours existent pour les victimes de discriminations. La Défenseure des droits rappelle à cet égard sa compétence en tant qu’autorité indépendante en charge de la lutte contre les discriminations, notamment au travers de sa plateforme de signalement, [antidiscriminations.fr](https://antidiscriminations.fr) (3928).

Face à ces enseignements alarmants sur l'ampleur des inégalités sociales et économiques liées aux origines en France, mais aussi sur l'ensemble des discriminations dans différents domaines de la vie quotidienne, la Défenseure des droits demande aux pouvoirs publics d'agir pour prévenir et sanctionner les discriminations qui minent notre cohésion sociale.

La Défenseure des droits y contribue pleinement. En moins d'un an d'activité, sa plateforme [antidiscriminations.fr](http://antidiscriminations.fr) (3928) a permis le doublement du nombre d'appels pour des situations de discriminations adressées à l'institution et une augmentation des saisines traitées dans ce champ.

A l'occasion de la publication de cette enquête qui confirme la persistance des discriminations dans notre société et les besoins d'accompagnement des populations qui y sont exposées, elle rappelle ses préconisations :

- Développer des outils de connaissance et de mesure des discriminations et créer un Observatoire national des discriminations ;
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public comme des professionnels et acteurs concernés ;
- Soutenir financièrement les associations investies dans le champ de la lutte contre les discriminations ;
- Faire de la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine une priorité politique qui mobilise l'ensemble des organisations, des administrations et des acteurs de la société civile à l'instar de ce qui a été entrepris ces dernières années en faveur de l'égalité femmes/hommes et des LGBTphobies

**Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008**

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Victimes ou témoins de discriminations : les juristes du Défenseur des droits écoutent, accompagnent et orientent gratuitement les personnes au 39 28 ou sur [www.antidiscriminations.fr](http://www.antidiscriminations.fr)

Contact presse

Victor Manciet  
Attaché de presse

[victor.manciet@defenseurdesdroits.fr](mailto:victor.manciet@defenseurdesdroits.fr)

Tél. : 01 53 29 22 78 / Port. : 06 73 46 50 10